

DECEMBRE 2011

## La Commission européenne lance une consultation publique visant à supprimer les entraves rencontrées par les personnes handicapées

La Commission européenne a lancé sa stratégie européenne en faveur des personnes handicapées en novembre 2010, l'objectif général étant de mettre les personnes handicapées en mesure d'exercer l'ensemble de leurs droits et de tirer pleinement parti de leur participation à la société et à l'économie européenne.

Cette stratégie met l'accent sur la suppression des obstacles. La Commission a répertorié huit principaux domaines d'action : l'accessibilité, la participation, l'égalité, l'emploi, l'éducation et la formation, la protection sociale, la santé ainsi que l'action extérieure.

L'accessibilité, le premier domaine d'action, est perçue comme une condition préalable à la participation des personnes handicapées. Par accessibilité, on entend la possibilité donnée aux personnes handicapées d'avoir accès, au même titre que les autres, à l'environnement matériel, aux transports, aux technologies et aux systèmes d'information et de communication ainsi qu'à d'autres installations et services.

La stratégie identifie des actions à prendre au niveau de l'UE afin de compléter les stratégies nationales, la principale d'entre elles étant la préparation d'un acte européen sur l'accessibilité qui établira un cadre général pour l'accessibilité aux biens et aux services, et

notamment aux services publics, en recourant à divers instruments tels que la normalisation, les marchés publics ou les règles en matière d'aide d'État. La Commission continuera à soutenir la recherche dans les nouvelles technologies, et notamment dans les appareils et accessoires fonctionnels.

En janvier 2011, la vice-présidente de la Commission européenne, Viviane Reding, avait annoncé qu'elle présenterait une proposition d'« acte législatif sur l'accessibilité dans l'Union européenne » avant la fin 2012.

Cette législation est perçue comme un instrument qui doit offrir à l'UE la possibilité d'acquiescer un leadership mondial dans le développement de produits et services accessibles aux personnes handicapées : il s'agira d'une importante réalisation, pas simplement pour garantir les droits fondamentaux et l'égalité des chances, mais aussi en tant que moyen pour créer des emplois et la croissance en profitant des possibilités croissantes du marché.

Afin de profiter au maximum de ces possibilités, la Commission travaillera au développement de normes standard dans le domaine des TIC (technologies de l'information et de la communication), de l'environnement bâti et de la conception des produits, ce qu'elle fera non seulement

au niveau européen, mais aussi en cherchant à établir une coopération avec d'autres grands acteurs de l'économie mondiale.

Le 13 décembre 2011, la Commission européenne a lancé une consultation publique qui l'aidera à préparer sa proposition d'acte législatif sur l'accessibilité dans l'Union européenne qui devrait être adopté en automne 2012.

L'initiative vise à garantir que les personnes handicapées ont accès, au même titre que les autres, à l'environnement matériel, aux transports et aux services de communication. Elle profitera également aux personnes à mobilité réduite, telles que les personnes âgées.

La consultation, qui sera elle-même pleinement accessible, vise à recueillir les points de vue des entreprises, des personnes handicapées et du grand public et restera ouverte jusqu'au 29 février 2012.

Le site web de la consultation publique est accessible à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/justice/newsroom/discrimination/opinion/111207\\_en.htm](http://ec.europa.eu/justice/newsroom/discrimination/opinion/111207_en.htm)

En tant que représentante de 10 000 organisations de prestataires de services dans toute l'Europe, tous handicaps confondus, l'EASPD contribuera à la consultation avec un document politique qui sera disponible sur son site web : [www.easpd.eu](http://www.easpd.eu).

### Dans cette édition

- LA COMMISSION EUROPÉENNE LANCE UNE CONSULTATION PUBLIQUE VISANT À SUPPRIMER LES ENTRAVES RENCONTRÉES PAR LES PERSONNES HANDICAPÉES D'EUROPE
- REUNION TRES ENRICHISANTE ENTRE LES REPRESENTANTS DE L'EASPD ET LA COMMISSAIRE EUROPEENNE VIVIANE REDING
- 2012, ANNEE EUROPEENNE DU VIEILLISSEMENT ACTIF ET DE LA SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE
- PRESENTATION DU RAPPORT MONDIAL SUR LE HANDICAP AU PARLEMENT EUROPEEN
- SALZBOURG REMPORTE L'ACCESS CITY AWARD 2012
- ETUDE INTERNATIONALE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DES NU RELATIVE AUX DROITS DE PERSONNES HANDICAPÉES: PUBLICATION DU RAPPORT 2012 SUR LE PROJECT ZERO
- RENFORCEMENT CONSTANT DU RESEAU P2I

### Réunion très enrichissante entre les représentants de l'EASPD et la Commissaire Européenne, Viviane Reding



**Commissaire européenne, Viviane Reding**

Le vendredi 11 novembre 2011, une délégation de l'EASPD a rencontré Viviane Reding, vice-présidente et membre de la Commission européenne en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, et Dana Trama-Zada, membre de son cabinet.

Franz Wolfmayr, le président de l'EASPD, Luk Zelderloo, le secrétaire général, et Irene Bertana, assistante des affaires politiques, ont eu la possibilité de s'entretenir avec la vice-présidente Reding sur des questions concrètes telles que :

- le rôle des prestataires de services dans l'application de la Convention des NU relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD), de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées (SEH) et du prochain acte législatif sur l'accessibilité des personnes handicapées dans l'UE,

- l'impact de la crise sur la qualité des services,

- le financement de l'organisation de la société civile européenne,

- les questions de droits de l'homme en rapport avec le personnel employé dans le secteur.

Luk Zelderloo, le secrétaire général de l'EASPD, a exprimé sa préoccupation quant au manque de « perspective des services » dans la SEH, c'est-à-dire l'absence de définition du rôle que les services spécialisés peuvent avoir dans sa mise en œuvre. Il a cité quelques exemples montrant à quel point ils sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie dans les domaines de l'accessibilité, de la participation et de l'emploi : les systèmes de soutien sont essentiels pour informer les principaux acteurs et faciliter la participation et l'inclusion pleines et entières des personnes handicapées dans la société.

La vice-présidente Reding a réaffirmé l'importance des prestataires de services spécialisés en tant qu'acteurs

stratégiques dont le savoir-faire est essentiel pour l'application de l'UNCRPD et de la SEH. « Nous avons besoin des contributions de l'EASPD », a-t-elle précisé, soulignant qu'elle se réjouissait d'ores et déjà de la future collaboration productive et structurelle entre les deux instances. L'EASPD travaillera en outre avec le Groupe Handicaps au développement d'une perspective des services dans la SEH.

L'EASPD aura donc un rôle essentiel à jouer au sein du nouveau groupe de haut niveau sur le handicap afin de garantir l'application tant de l'UNCRPD que de la SEH. Par son expertise, Concernant l'impact de la crise, le président Wolfmayr a démontré l'influence des mesures d'austérité mises en place dans de nombreux États membres européens sur la qualité des services et sur l'innovation dans le secteur social. Il a précisé qu'il est essentiel de financer les organisations européennes de la société civile pour leur permettre de continuer à représenter les intérêts et les besoins de leurs membres.

M<sup>me</sup> Reding a témoigné un intérêt pour cette question, d'autant que la réduction des dépenses publiques constitue également une priorité pour la Commission européenne elle-même. Consciente du rôle important joué par les organisations européennes de la société civile, dont l'EASPD, Viviane Reding s'est engagée à maintenir le niveau de financement dont elles ont besoin pour assurer leurs activités ordinaires.

Les représentants de l'EASPD ont démontré le lien entre les conditions de travail du personnel employé dans le secteur social et les droits de

l'homme. La question du genre est cruciale : le fait que la main d'œuvre soit composée à 85-90 % de femmes indique que le niveau salarial est inférieur à celui des autres secteurs et que les conditions de travail en général y sont également plus précaires.

Jusqu'à 80 % des coûts des services sociaux sont liés au personnel, ce qui constitue une préoccupation majeure pour l'EASPD qui est fermement engagée envers une meilleure qualité de services.

Les représentants de l'EASPD ont suggéré que la DG Justice, droits fondamentaux et citoyenneté organise, en collaboration avec la DG Emploi, affaires sociales et inclusion, un séminaire européen sur les questions des droits de l'homme dans la main-d'œuvre du secteur social. Cette suggestion a été saluée par M<sup>me</sup> Reding qui s'est dite très intéressée par l'organisation d'un tel séminaire en collaboration avec le commissaire Andor.

La réunion avec la vice-présidente Reding a été pour l'EASPD l'occasion de souligner l'importance d'une perspective des services dans l'élaboration de la politique de l'UE relative au handicap.

Un autre succès majeur de cette réunion a été la décision de se concentrer sur la condition de la main d'œuvre dans le secteur social. Le point de départ sera l'organisation d'un séminaire au cours duquel des recommandations sur les mesures concrètes à prendre pour traiter la composante « droits de l'homme » de l'emploi dans le secteur social et déverrouiller le potentiel de création d'emplois dans le secteur seront formulées.

### 2012, année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle

La population européenne vieillit. Selon les dernières projections d'Eurostat, les personnes de plus de 65 ans représenteront plus de 30 % de la population totale de l'UE en 2060 contre 17,4 % en 2010. L'Union européenne a donc décidé de faire de l'année à venir l'année du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle, le but étant d'aborder la question du vieillissement et de promouvoir l'idée d'une population âgée active qui ne sera pas considérée comme un fardeau pour la société, mais plutôt comme une valeur ajoutée. 2012 sera donc l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle.

Dans ce cadre, la Commission européenne, œuvrant conjointement avec AGE Platform Europe, a lancé un « partenariat d'innovation pour le vieillissement actif et en bonne santé » afin de trouver des solutions innovantes pour permettre aux citoyens de l'UE de mener une vie saine, active et indépendante tout en vieillissant grâce aux technologies et à l'innovation.

L'EASPD contribue activement aux TIC et aux technologies assistives (TA) dans le but d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées et nécessiteuses. Grâce au projet « ImPaCT in Europe – Améliorer les

technologies centrées sur la personne en Europe », l'EASPD a mis au point une méthode de prestation de services utilisant les technologies centrées sur la personne dans la fourniture de services que nos membres appliqueront lors de la mise en œuvre de technologies de façon à soutenir leurs utilisateurs. Ce projet, qui prend fin en décembre 2011, consiste en l'établissement d'un réseau dans le domaine des TIC, qui est cofinancé par l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture (EACEA) de la Commission européenne dans le cadre du programme d'apprentissage tout au long de la vie (pour plus d'informations : <http://www.impact-in-europe.eu/>). L'EASPD salue par conséquent ces initiatives et félicite la Commission européenne d'avoir décidé de traiter cette question maintenant ! L'EASPD est désireuse de promouvoir la vie indépendante des personnes handicapées, ainsi que celle des personnes âgées qui souffriront d'un handicap dans leurs vieux jours.

L'EASPD a décidé de faire partie de cette coalition dans le but d'y introduire la dimension sociale et de promouvoir une perspective du handicap qui repose sur les valeurs et les principes enracinés dans la Convention des NU relative aux droits des personnes handicapées. L'EASPD partagera également l'expertise et les

connaissances acquises lors de la conférence annuelle « Old? So what? Independent Living for Seniors with Disabilities », qui s'est tenue à Linz, où la situation dans les différents États européens a été analysée et où les exemples de la meilleure pratique ont été comparés. L'EASPD contribuera à la réalisation d'un des principaux objectifs déclarés durant la conférence : relier le secteur des services aux personnes handicapées avec les principaux services aux personnes âgées.



**Pour plus d'informations, visitez**

**<http://ec.europa.eu/social/ey2012.jsp>**

### Présentation du rapport mondial sur le handicap au Parlement européen



Pour consulter le rapport intégral ou son rapport de synthèse,

[Cliquez ici.](#)



World Health Organization



Afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, qui est entrée en vigueur en mai 2008, nous devons doter les personnes handicapées des moyens leur permettant de vivre et supprimer les obstacles qui les empêchent de faire pleinement partie de leur communauté. Dans le monde, plus d'un milliard de personnes vivent avec un handicap sous une forme ou une autre et près de 200 millions d'entre elles ont de très grandes difficultés fonctionnelles. Dans le monde, les personnes handicapées ont de moins bons résultats, sur le plan de la santé comme de l'éducation, participent moins à la vie économique et connaissent des taux de pauvreté plus élevés que celles qui ne sont pas handicapées. Cela est en partie dû au fait qu'elles rencontrent des obstacles pour accéder à des services, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, des transports, mais aussi de l'information, ainsi qu'aux nombreux autres obstacles qu'elles rencontrent dans leur vie de tous les jours.

Pour faire face à cette situation, l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale ont produit conjointement le *Rapport mondial sur le handicap*, et celui-ci a été

présenté le 7 décembre dernier au Parlement européen par quelques parties prenantes et fonctionnaires, dont Ádám Kósa (MPE), László Andor (membre de la Commission en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion), Tamar Manuelyan Atinc (vice-président pour le développement humain près la Banque mondiale) et Javier Güemes (directeur faisant fonction du Forum européen des personnes handicapées). Luk Zelderloo, le secrétaire général de l'EASPD, a participé à la présentation en compagnie d'une délégation de l'EASPD afin de connaître les résultats et l'état actuel de la mise en œuvre de l'UNCRPD. Premier du genre, le rapport donne une image détaillée de la situation des personnes handicapées. Couvrant 74 pays du monde entier, il a été rédigé avec le concours de plus de 370 éditeurs, contributeurs, participants à des consultations régionales et homologues. L'objectif principal du rapport est de fournir les meilleures preuves disponibles sur ce qui fonctionne pour surmonter les obstacles aux soins de santé, de de fournir les meilleures preuves disponibles sur ce qui fonctionne pour surmonter les obstacles aux soins de santé, la réadaptation, d'éducation, d'emploi et des services de soutien, ainsi que pour créer des environnements qui

permettront aux personnes handicapées de s'épanouir.

Le rapport suggère une série concrète d'actions recommandées pour les gouvernements et leurs partenaires. Les principales recommandations sont les suivantes :

- permettre l'accès à tous les systèmes et services ordinaires,
- investir dans les programmes et services spécifiques pour les personnes handicapées,adopter une stratégie nationale et un plan d'action sur le handicap,
- impliquer les personnes handicapées, développer les ressources humaines,
- prévoir un financement suffisant et améliorer l'accessibilité économique,
- sensibiliser le grand public et lui faire mieux comprendre le handicap, améliorer la collecte des données sur le handicap, renforcer et soutenir la recherche sur le handicap.

### Salzbourg remporte l'Access City Award 2012 !

Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la ville autrichienne de Salzbourg s'est vu décerner l'Access City Award 2012, le prix européen mettant à l'honneur les villes qui améliorent l'accessibilité pour les personnes handicapées. La remise du prix s'est faite à Bruxelles lors de la Journée européenne des personnes handicapées en présence de la vice-présidente de la Commission européenne, Viviane Reding, et du président du Forum européen des personnes handicapées, Yannis Vardakastanis. L'Access City Award est une initiative de la DG Justice de la Commission européenne, organisée en partenariat avec le Forum européen des personnes handicapées. Elle récompense les villes de plus de 50 000 habitants qui prennent des initiatives exemplaires pour améliorer l'accessibilité dans leur environnement urbain. Comme dans la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, l'accessibilité constitue un volet essentiel de la stratégie de l'UE en faveur des personnes handicapées 2010-2020 de l'Union européenne qui vise à créer une Europe sans entraves. L'Access City Award a été considéré comme l'une des principales actions de la stratégie, car dans le contexte d'une population vieillissante croissante et de sa corrélation avec le

handicap, l'accessibilité offre d'importants bénéfices sociaux et économiques.

C'est la deuxième fois qu'un Access City Award est décerné. La première édition avait récompensé la ville d'Ávila, en Espagne. Le choix du jury européen, cette année, s'est porté sur Salzbourg en raison des résultats remarquables obtenus par la ville dans tous les domaines clés concernés par l'accessibilité : l'environnement bâti et les espaces publics, les infrastructures de transport et apparentées, l'information et la communication, notamment les nouvelles technologies, ainsi que les infrastructures et services publics.

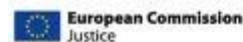
La date de clôture des candidatures à l'Access City Award était fixée au 20 septembre 2011. Au total, 114 villes de 23 États membres de l'UE se sont portées candidates. À l'issue des présélections nationales, un jury européen, composé d'experts en accessibilité et de représentants de la Commission européenne, du Forum européen des personnes handicapées et d'Age Platform Europe, a sélectionné un lauréat, trois « avant-gardistes » finalistes et quatre « mentions spéciales du jury ».

Des mentions spéciales du jury ont également été décernées dans chacun des quatre principaux domaines d'accessibilité, notamment à Terrassa

(Espagne), dans le domaine de l'environnement bâti et des espaces publics, à Ljubljana (Slovénie), dans le domaine des infrastructures de transport et apparentées, à Olomouc (République tchèque), dans le domaine de l'information et de la communication, et notamment des nouvelles technologies, et à Grenoble (France), dans le domaine des infrastructures et services publics.

ACCESS • CITY  
THE EUROPEAN AWARD  
FOR ACCESSIBLE CITIES

MAKING EUROPE'S URBAN ENVIRONMENT ACCESSIBLE FOR ALL



### Étude internationale sur la mise en œuvre de la Convention des NU relative aux droits des personnes handicapées :

### publication du rapport 2012 sur le « Projet Zéro »



Pour consulter, le résumé exécutif du rapport, appelez la page [www.zeroproject.org](http://www.zeroproject.org)

Le « Projet Zéro » de la Fondation Essl, plaide, avec une nouvelle approche innovante, en faveur des droits des personnes handicapées à l'échelle internationale. Sa mission : œuvrer en faveur d'un monde sans entraves. Le projet crée des plateformes de partage et de développement de modèles qui améliorent clairement la vie quotidienne — et la situation juridique — des personnes handicapées. Pour le moment, le projet a identifié trois domaines d'action qui aident clairement à améliorer la vie de tous les jours et la situation juridique des personnes handicapées :

les **indicateurs sociaux** qui comparent et mesurent l'application de l'UNCRPD ; selon le rapport, 21 indicateurs ont été examinés sur la base d'un questionnaire qui a été transmis à des ONG et des experts de 36 pays, 2 États américains et 9 Länder autrichiens. Une cinquantaine d'experts représentant des ONG, des fondations et le milieu académique ont répondu au questionnaire.

Sur le plan du contenu, les indicateurs sociaux sont orientés exclusivement vers la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits

des personnes handicapées, étant donné que les pays qui ont ratifié la convention l'ont également incorporée dans leur propre système juridique. Sur la base d'exemples concrets, les indicateurs sociaux font toute la lumière sur le degré d'intégration de la Convention des NU dans les divers systèmes juridiques et l'expérience vécue par les personnes handicapées dans divers pays ;

les **bonnes pratiques** : en guise de sous-produit de l'étude pilote, des exemples de bonnes pratiques ont été identifiés en 2010. Il est apparu que les pratiques reprises dans l'étude étaient mûrement pensées, étant donné qu'elles offraient des solutions avérées à un certain nombre des problèmes révélés par les indicateurs sociaux. 27 bonnes pratiques désignées par un comité d'experts et sélectionnées avec soin dans le cadre d'un processus en deux étapes ont été reprises dans ce rapport ;

les **bonnes stratégies** : huit exemples de bonne stratégie ont été repris pour la première dans ce rapport. Qu'elles soient régionales ou nationales, les stratégies

sélectionnées existent depuis suffisamment longtemps pour fournir des améliorations identifiables afin de faire progresser les droits de l'homme des personnes handicapées. Dans le but d'examiner les bonnes stratégies, le projet Zéro s'est associé au World Future Council (WFC), une fondation qui a pour vocation d'informer les décideurs politiques sur les futures solutions équitables.

### Renforcement constant du réseau P2i



Le partenariat « Chemin vers l'inclusion » est actif depuis deux ans maintenant. Nous avons reçu des réactions très positives de la Commission européenne sur le travail effectué à ce jour et nous sommes heureux d'entendre que le thème de notre projet éveille toujours beaucoup d'intérêt partout en Europe.

L'un des principaux résultats du projet « Chemin vers l'inclusion » est le développement d'un réseau de parties prenantes dans l'enseignement inclusif. Il s'agit d'une

plateforme numérique sur laquelle peuvent s'échanger les connaissances, les meilleures pratiques et les expériences dans le but d'améliorer la qualité de l'inclusion scolaire à travers l'Europe. Le réseau est ouvert à la fois aux personnes individuelles et aux organisations qui sont désireuses de contribuer au centre de connaissances web P2i sur l'éducation inclusive, ainsi qu'aux défenseurs de la position de l'EASPD en matière d'éducation inclusive. En échange de leur soutien, ces personnes auront accès au centre de connaissances. Elles seront régulièrement informées et auront accès à un vaste réseau d'experts pour l'échange des bonnes pratiques et d'autres informations.

Elles recevront également toutes les informations pertinentes de l'EASPD associées à l'éducation, y compris les événements organisés par l'EASPD.

cours pratique axé sur la mise en œuvre en « situation réelle ».

21 personnes, représentant 11 pays européens, ont participé au stage, ce qui a débouché sur un échange impressionnant d'idées sur la façon d'évoluer vers une éducation inclusive. Chaque participant a élaboré un parcours d'apprentissage individuel, étayé par un portefeuille de réflexion et d'apprentissage. Les participants ont fixé leurs objectifs d'apprentissage individuels et surveillé leur réalisation en interaction avec leurs homologues et avec l'équipe de tuteurs. Ils ont élaboré un plan de travail à mettre en œuvre dans leurs écoles. Des sessions d'information et de découverte se sont tenues en alternance avec des groupes de discussion, l'aide par des pairs et des sessions de réflexion.

Si le programme vous intéresse, nous sommes heureux de vous annoncer qu'au vu du succès du premier stage de formation, un second est en préparation et se tiendra en Norvège en 2013. De plus amples informations suivront prochainement.



**Vous souhaitez adhérer au réseau ? Prenez contact avec [goedele.avau@easped.eu](mailto:goedele.avau@easped.eu)**

#### **Stage de formation à Lisbonne : construire une école pour tous**

En rapport avec le projet P2i, le groupement a organisé un stage de formation de six jours consacré au développement et à la promotion de l'éducation inclusive. Il s'agissait d'un